

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue en la salle Armand-Léveillé le mardi 2 février 2010 à compter de 19 h 00.

### PRÉSENCES

Son Honneur le maire Ghislain Schoeb préside la séance à laquelle assistent M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier et MM. les conseillers Réjean Bondu, Hugo Verrette, Robert Cyr, Christian Cousineau et Jacques Gadbois.

Est aussi présent M. Denis Malouin, directeur général.

Étant tous présents, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour y traiter le sujet suivant :

### **Emprunt temporaire pour le règlement numéro 494-09**

Rés. : 10-02-013

#### EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 494-09

ATTENDU QU' en vertu de l'article 1093 du Code municipal une municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le règlement numéro 494-09 pourvoyant au pavage d'une partie du chemin des Hauteurs dans la réserve indienne a été approuvé pour un montant de 150 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que demande soit faite à la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts de bien vouloir prêter temporairement, et ce, au besoin, une somme n'excédant pas 135 000 \$ sur le règlement numéro 494-09;

Que M. le maire Ghislain Schoeb et le directeur général, M. Denis Malouin, soient et sont mandatés pour signer au nom de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides le contrat de crédit à intervenir avec la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

Rés. : 10-02-014

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 08)

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 19 h 08.

---

Ghislain Schoeb, maire

---

Denis Malouin, directeur général